

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20190923-012

du 23 septembre 2019

n°012

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (60) : M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E AZIHARI, B.ROUSSENQUE, J-M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N.CASSAN-FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, C. GIGUET CLUCK (suppléante de J-M. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, J-P. BARBOT, B.HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J-C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISE, P. BIGOT, B.de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, D.TREMBLAIS, P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C.PIAULET, B. SULLI, D.GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P.BARBOT, J-J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J-P. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. FOUCTEAU, M. PONTIER

POUVOIRS (11) : I. RABUSSIER donne pouvoir à H. COLIN
P. ROCHER donne pouvoir à P. VILLETTE
B. FONTAINE donne pouvoir à JP. CONTE
JP. ABELIN donne pouvoir à M. LAVRARD
L. RABUSSIER donne à pouvoir AF. BOURAT
C.FARINEAU donne pouvoir à E. AZIHARI
P. MIS donne pouvoir à JM. MEUNIER
T. BAUDIN donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER donne pouvoir à H. PREHER
F. BRAILLARD donne pouvoir à G. MAUDUIT
JF. DABILLY donne pouvoir à D. CHAINE

EXCUSES (11) : G. MICHAUD, M. METAIS, E. AUDEBERT, J-M. MAZAUD, B. MORIN, J-L. POYANT M-L. CHABOT, T. PRIEUR, C. PÉPIN, F. SCHMITT, P. BERNARD

Nom du secrétaire de séance : Martine GODET

RAPPORTEUR : Madame

Isabelle

BARREAU

OBJET : Rapport de l'administrateur de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr - Année 2018

La Société Anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr (S.A.G.A.) a été créée le 23 septembre 1986. Cette société d'économie mixte locale, dotée d'un capital de 38 112, 25 €, a pour objet social la gestion et l'exploitation du parc de loisirs de Saint-Cyr, appartenant au syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), actionnaire de cette SEM à hauteur de 69,76 %.

La Communauté d'Agglomération possède 3,32% des parts de la société. Elle est représentée par un administrateur au conseil d'administration, qui en compte 17 (dont 8 au titre du SMASP).

La S.A.G.A. était attributaire depuis le 1er janvier 2008 de l'exploitation et de la gestion du parc de Saint-Cyr, par voie de délégation de service public. Prenant fin le 31 décembre 2014, la négociation en vue du renouvellement de la D.S.P. a abouti de nouveau au choix de la SAGA. La convention de D.S.P., notifiée le 19 décembre 2014, couvre la période 2015 – 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales, l'administrateur présente le rapport d'activités au conseil communautaire.

Le site comprend :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20190923-012****du 23 septembre 2019****n°012****page 2/3**

→ La gestion et l'exploitation du parc de loisirs, autour du lac de 85 ha (aire de baignade, base nautique, bar-restaurant-épicerie). La fréquentation de 2018, avec 65 000 entrées payantes, a généré un chiffre d'affaires de 128 153 HT, consolidé en intégrant les locations nautiques et les animations à 248 030 €. C'est davantage qu'en 2017 au niveau des entrées (+ 30%), et le chiffre d'affaires a suivi lui aussi une courbe en hausse à + 25% (grâce à l'Aquazone, avec une météorologie très favorable),

→ La gestion et l'exploitation d'un camping de 4 étoiles, de 203 emplacements : 166 « nus », 7 bungalows et yourtes, et 34 mobil-homes. 36 300 nuitées ont été enregistrées en 2018 pour un C.A. de locations et d'emplacements s'élevant à 471 638 €, consolidé à 483 088 € en incluant les ventes annexes (pour un prévisionnel fixé à 520 000 €). Le résultat est donc en baisse de 7% par rapport à l'année antérieure. La part des locations en "dur" représente 53% du C.A. du camping.

→ La gestion et l'exploitation du golf du Haut-Poitou (27 trous, 2 parcours techniques) : 536 adhérents (stabilité). L'activité du golf a été en légère hausse, à 602 388 €, soit + 2,3 % par rapport à l'année 2018, mais avec une baisse légère des cotisations et des « green fees »,

→ La gestion du restaurant « La table du golf », qui comporte une salle panoramique de 60 couverts, une terrasse avec vue sur le parcours, et 2 salles de séminaires : 17 281 couverts, pour un C.A. de 437 371 €, en hausse de 2 % par rapport à l'année antérieure, où 17 000 couverts avaient été servis. La table du golf présente ainsi des recettes un peu en-deçà du prévisionnel (440 000 €). La fréquentation entre avril et septembre représente 70% de la fréquentation annuelle, avec 3 pics au-dessus de 2 000 couverts mensuels, en Juin, Septembre et Octobre. 35% de la clientèle provient de la réservation « groupes », contre 30% en 2017.

Au global, les recettes d'exploitation se sont élevées en 2018 à 1 810 671 € H.T., au regard de 2 275 440 € de charges d'exploitation, soit un résultat réel d'exploitation de - 464 769 € (- 436 220 € l'année antérieure), établi à 7 869 € en-dessous du prévisionnel.

En 2018, 476 500 € d'investissements ont été réalisés sur le site, dont 163 900 € dans le camping (principalement achat de 6 mobil-homes), 82 600 € au golf, 217 000 € dans le parc de loisirs (principalement jeux, toboggans aquatiques, et mobiliers extérieurs), enfin 12 800 € pour le restaurant.

Du point de vue du compte de résultat, le chiffre d'affaires net H.T. de la société s'est élevé pour 2018 à 2 347 653 €, contre 2 321 389 € à l'issue de l'exercice antérieur. Le résultat d'exploitation s'établit à - 479 €, contre + 20 762 € au terme de l'exercice antérieur.

La rémunération du délégataire s'élève à 460 834 €, soit un peu moins que l'année antérieure (461 481 €), où un intéressement aux résultats avait été versé en application de la convention de DSP.

La participation du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou à l'équilibre et au financement des investissements du parc de loisirs s'est établie pour 2018 à 1 522 031 €, très proche de celle de 2017 (1 527 861 €), confirmant la baisse nette amorcée après 2016 avec une économie de 240 000 €. Le prévisionnel de participation pour 2019 est en-dessous de 1,5 M €.

Le coût pour Grand Châtellerault se traduit par sa participation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou ; il passe pour 2019 à 414 044 €, contre 431 648 € l'année

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT
Délibération du conseil communautaire ACTE N° CC-20190923-012

du 23 septembre 2019

n°012

page 3/3

antérieure. On retrouve donc un niveau de participation proche de celui qui existait avant l'extension de l'agglomération (411 429 €).

Les efforts poursuivis pour la maîtrise des coûts sur le site de Saint-Cyr sont ainsi traduits dans cette baisse de participation de 4% pour Grand Châtellerault, à ceci près que les investissements n'ont été réalisés qu'à hauteur de 74% du prévisionnel.

Si l'on prend un peu de recul, il faut rappeler qu'après un pic de participation en 2011 et 2012, à hauteur de 520 et de 548 k€, les mesures adoptées ont permis de passer dès 2013 à moins de 480 k€, pour fléchir progressivement vers le niveau actuel.

* * * *

VU l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

CONSIDÉRANT les pièces relatives aux comptes et à l'activité de la société pour l'année 2018 approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019, ci-jointes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport d'activités de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr concernant le dernier exercice connu, au 31 décembre 2018.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER